



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 39

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/4368

DATE : 16 octobre 1991

OBJET : Incident d'ouverture du secours

MATERIELS CONCERNES : Equipement MODULE

TEXTE :

Lors du repliage périodique du secours de deux équipements MODULE, après extraction sur table de la commande d'ouverture, le parachute extracteur ne s'est que partiellement dégagé de son compartiment.

L'examen des matériels a fait apparaître que le ruban auto-agrippant, collé sous le rabat supérieur, était en partie roulé sur lui-même⁽¹⁾.

La colle, dont il était enduit, mise ainsi en contact avec la calotte de l'extracteur a adhéré sur celle-ci et a été la cause de la retenue de l'extracteur.

(1) Cet élément de ruban reçoit l'autre partie de ruban auto-agrippant qui assure le recouvrement des vis de fixation du collier de maintien de la gaine du FXC.

DECISION FEDERALE :

Sur les matériels en service assurer la fixation du ruban collé par 4 points de couture disposés aux 4 angles de celui-ci, ou une couture sur tout son périmètre.

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente circulaire.

DIFFUSION :

B. COLAS, Président FFP

Direction Fédérale

DTN

MJS (Monsieur TROUF)

CEV (E.Q. Para)

Membres du CTP

Directeurs Techniques

Réparateurs de Parachutes

Société Parachute Shop (pour remplacement du collage par une piqure sur les nouvelles fabrications)

Mr. Y. CHALOIN

Mr. J.F. PRUNIER

Mr. M. TOURNIER